

4 Économie

Destination Gabon et offre de tourisme

Intensification des réunions pour l'élaboration d'une feuille de route

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

Deux à trois réunions par jour, des séances de travail de deux à quatre heures, le ministre s'entretient avec des acteurs divers. En ligne de mire, accoucher, à très court terme, d'une feuille de route.

DEPUIS sa nomination à la tête du ministère du Tourisme, Marie Rosine M. Itsana multiplie les rencontres pour parvenir à ce qui pourrait être une copie plus élaborée de la stratégie nationale de tourisme. Certes, dit-elle, la vision des plus hautes autorités de la République en matière de tourisme est toute dessinée dans le Plan stratégique Gabon émergent et tourne autour du tourisme d'affaires et des conférences, de l'écotourisme, du tourisme sportif, etc. Les rencontres qu'elle multiplie avec les différents acteurs du secteur, les bailleurs de fonds et les filiales des multinationales comme Olam, visent à identifier les freins, mais aussi les leviers d'un décollage espéré du tourisme au Gabon. « L'objectif c'est de donner de la cohérence à



Photo : DR

Partage d'expériences entre l'ANPN et l'administration du tourisme.



Photo : DR

Examen des pistes de collaboration, avec les bailleurs de fonds.



Photo : DR

Echanges entre la ministre Itsana et Mme Anne Ranasinghe, chargée de lever des fonds pour Olam.



Photo : DR

Rencontre avec les opérateurs privés du secteur du tourisme.

notre travail en tant que gouvernement, établir le lien qu'il y a entre le gouvernement et les opérateurs du secteur privé, éviter qu'il y ait l'impression qu'au Gabon, il n'y a pas de tourisme, alors que le tourisme du Gabon a un visage », a indiqué la ministre Itsana. Avant d'ajouter : « on ne va pas faire dans le tourisme

de masse. On va donner ce qu'on a, à savoir la mer, les maisons en terre battue, les forêts qui sont vierges, les savanes. » Sans omettre " le wild-tourism " (le tourisme de la nature sauvage). Les échanges du membre du gouvernement avec l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ont permis de se convain-

cre de l'existence d'une offre touristique. Reste au ministère à porter et promouvoir cette offre. Avec Olam, « il a été question d'envisager dans quelle mesure, par le mécanisme de la responsabilité sociale des entreprises, développer le tourisme communautaire. » Quant aux entretiens avec les opérateurs écono-

miques, Mme Itsana a rappelé que le rôle du ministère du Tourisme n'est pas d'être concurrent des opérateurs, mais plutôt un partenaire. Aussi, a-t-elle recueilli leurs préoccupations dans l'éventualité d'un partenariat pour améliorer la destination Gabon. Ces contacts intensifs visent à défricher les axes d'une économie du tou-

risme, par le renforcement de la chaîne de valeurs où interviennent tous les acteurs de la filière, tant pour ce qui est du tourisme domestique que s'agissant de celui ouvert sur l'international. En ce qui concerne l'offre domestique, la ministre penche pour des pôles touristiques : " Une province, un tourisme, un visage ", résume-t-elle. La tâche n'est pas facile. Car, secteur transversal, les obstacles ne manquent pas sur la route du tourisme. Ils sont nombreux à attendre de voir comment le gouvernement va s'y prendre. Il faudra donc à Mme Itsana lever les freins qui ne dépendent pas toujours de son département ministériel comme les "Saluts du képi du chef" des Forces de l'ordre, la qualité des voies d'accès à certains sites, le coût réputé élevé des nuitées dans les hôtels ou encore la complexité de l'obtention des visas. Il faudra encore au ministère du Tourisme de se battre contre les hébergements onéreux et la restauration, perçus comme cher au Gabon, en comparaison avec d'autres pays. Un accent devra être mis sur la qualité du service par les opérateurs économiques et d'autres

Réforme future de la CPPF

La création envisagée d'une branche " accidents de travail " pour fonctionnaires

I. M'B.
Libreville/Gabon

DEUX consultants mandatés par Socieux+, organisme de protection sociale de l'Union européenne, ont séjourné cette semaine, dans les locaux de la Caisse de pensions et de prestations familiales des agents publics de l'Etat (CPPF), pour une mission exploratoire. Au terme de leurs échanges avec la direction générale de la CPPF, la question d'une étude devant déboucher sur la mise en place d'une entité spécialisée dans la gestion des accidents de travail des agents publics de l'Etat a

été évoquée. La direction générale a raison de vouloir mettre en place un régime de risques professionnels. Certes, cette question est déjà abordée dans la Loi 4/96. Seulement, ce régime est dans la même branche que l'invalidité imputable au service et l'invalidité non-imputable au service, comme le cas de quelqu'un qui a eu le diabète ou l'hypertension, et qui ne peut plus exercer une activité à la suite des complications. De manière pratique, cela pose problème aux agents de l'Etat, victimes d'accidents de travail, d'accidents de trajets, qui doivent être séparés des



Photo : LM&S9;B

Les accidents professionnels, une préoccupation pour Marcel Mbele Loussou, DG de la CPPF.

maladies professionnelles. Qui plus est, la commission médicale qui statue sur les taux d'incapacité partielle

ou permanente se réunit une fois tous les deux ou trois ans. Conséquence: les dossiers en instance de traitement s'empilent. Un fait qui illustre cette situation: lors du passage des deux consultants de l'Union européenne, il a été constaté que c'est seulement maintenant que certains dossiers datant de 2004, 2005 pour des accidentés, sont sortis de placards pour traitement. **MODÈLE.** L'intérêt de la séparation est d'affiner les analyses : l'incapacité résulte-t-elle de l'accident professionnel ou d'une maladie ordinaire? En cas de maladie ordinaire, le

risque est couvert par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). Mais lorsqu'il s'agit d'un accident de travail, cela nécessite une prise en charge totale par l'employeur, que ce soit dans le privé ou dans le public. Logiquement, quand il s'agit d'un accident de travail, « le fonctionnaire n'a pas à supporter ni les frais de soins, ni la perte de son revenu. Avant, c'était la dette viagère. Aujourd'hui, la CPPF devrait prendre en charge aussi bien les soins, jusqu'à la guérison et la consolidation, que les rentes et la pension viagère », explique Mounir Cherif,

consultant. Pour des raisons de performances de la CPPF, il faudrait ériger un régime risque professionnel qui prendrait en compte les accidents de travail, les accidents de trajets et les risques professionnels. Pour M. Cherif, le délai de mise en place d'une telle entité dépend de la volonté des autorités et de la disponibilité des budgets. Au siège de la CPPF et de ses partenaires techniques européens, ce délai peut aller de trois à quatre mois maximum. Le temps nécessaire pour préparer les textes, la conception du modèle, la détermination du coût du projet, etc.

C H A N G E S	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 07/02/2019	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	07/02/2019	5 079,03
		USD	1,1394	1USD =	575,704	1 USD	598,259	DOW JONES	07/02/2019	25 351,90
		CAD	1,5020	1CAD =	436,722	1 CAD	470,514	BRENT (IPE) US Dollars/Baril 07 Février 2019: 61,75		
		JPY	125,0500	1JPY =	5,246	100 JPY	5,782			
		GBP	0,8787	1GBP =	746,508	1 GBP	799,572			
		CHF	1,1394	1CHF =	575,704	100 CHF	637,05			
		ZAR	15,3372	1ZAR =	42,769	100 ZAR	46,94			
		MAD	10,8591	1MAD =	60,406	1 MAD	63,78			
		CNY	7,6850	1CNY =	85,355	1CNY	87,84			
		KES	114,1700	1KES =	5,745	1KES	5,92			

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>